

Représentation criquetotaise au grand port maritime du Havre

## Deux prétendants pour un poste

En décembre, le préfet demandait au président de la communauté de communes de Criquebot-l'Esneval, le sénateur Charles Revet, de siéger au conseil de développement du grand port maritime du Havre. A Saint-Jouin-Bruneval, commune sur laquelle est implanté le port d'Antifer, les réactions ne se sont pas fait attendre. Il faudra en passer par une délibération du conseil communautaire.

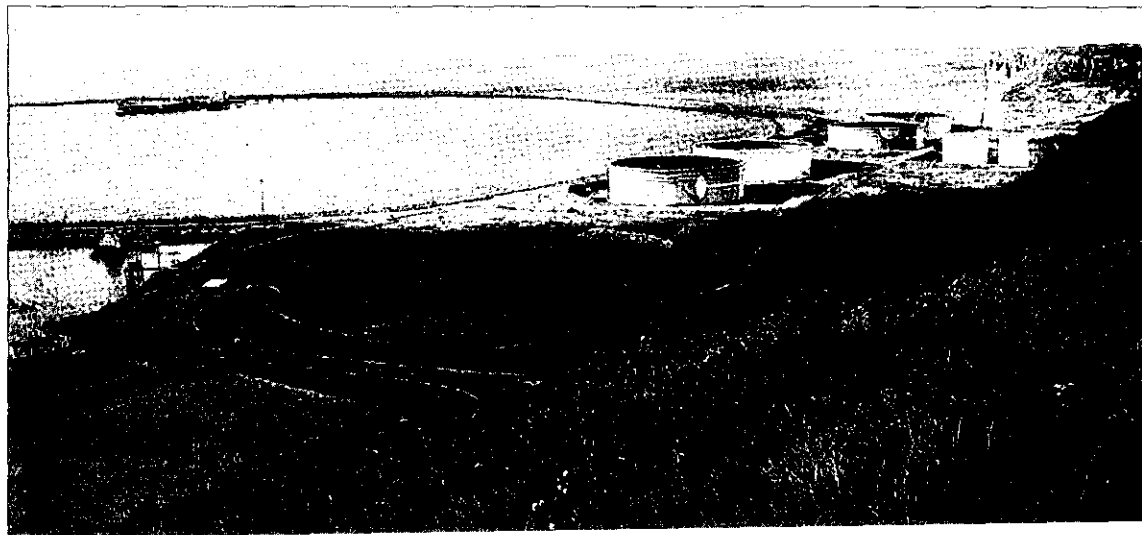
Les associations de protection de la valleuse d'Antifer et Saint-Jouin Développement durable sont montées les premières au créneau, il y a quelques semaines, au sujet de la demande du préfet à Charles Revet, en tant que président de la communauté de communes du canton de Criquebot-l'Esneval, d'entrer au conseil de développement du grand port maritime du Havre. « Des élus ont siégé au premier conseil de développement du plus grand port de France, alors qu'ils n'y étaient pas autorisés par leur assemblée délibérante », déplore Alban Firmin, président de l'association pour la Protection de la valleuse d'Antifer.

Il demande à ce que le poste dévolu à la collectivité intercommunale revienne au maire de Saint-Jouin-Bruneval. Il est suivi dans sa

requête par l'association Saint-Jouin-Bruneval développement durable de Guy Le Mignot, qui tient son assemblée générale ce vendredi soir, à 19 heures, et par l'intéressé, le maire François Auber. « La commune de Saint-Jouin a toujours été sollicitée pour faire partie des instances du port du Havre, justifie le maire. Antifer est sur son territoire, c'est normal. Nous gérons les risques au quotidien, nous connaissons des problèmes d'odeurs liées aux pétroliers. Nous avons également besoin de travailler avec le port pour nos projets touristiques, les constructions... en plus de suivre le projet de terminal méthanier ».

**« Le préfet m'a sollicité »**

Le président de la communauté



## Terminal méthanier : Le dossier prévu en juin

Le projet de terminal méthanier, à Antifer, suscite encore la mobilisation tant chez les « pro » que les « anti ». L'association Saint-Jouin-Bruneval développement durable, qui compte sept cents adhérents et est présidée par Guy Le Mignot, tient d'ailleurs son assemblée générale ce vendredi soir, à 19 heures. « Nous étions présents lors de la réunion de concertation du 12 janvier, en sous-préfecture, rappelle le président. Depuis, des concertations ont été organisées pour ce qui concerne le gazoduc : nous n'y avons pas été conviés. Nous voulons l'assurance que le projet sera regardé dans sa totalité, or ici, on saucissonne ». Le nouveau bureau qui sortira de cette assemblée générale se mettra au travail sans tarder, promet-il encore. « Rien n'est fait. Nous attendons toujours le dépôt du dossier. Deux recours sont d'ores et déjà prévus à ce moment-là. Nous entendons dénoncer toutes les illégalités dans ce dossier ».

Gaz de Normandie « devrait être en mesure de déposer le dossier de demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) en juin », indique justement le porteur du projet dans un communiqué daté de vendredi dernier, agrémenté des propos de soutien du directeur de cabinet du ministre de l'Écologie, Jean-François Carencu, ancien préfet de la région Haute-Normandie.

« Bien entendu, l'Etat ne pourra statuer sur le projet qu'à l'issue de la procédure d'instruction prévue par la législation au titre des installations classées, qui a pour objectif de vérifier que l'installation préserve l'environnement et la sécurité des riverains. A cet égard, le choix de la zone portuaire d'Antifer me semble a priori judicieux », rapporte le communiqué citant le directeur de cabinet de Jean-Louis Borloo.

### Le port d'Antifer : quel élu représentera son territoire au conseil de développement ?

de communes de Criquetot, lui, se justifie. Et maintient sa position. Charles Revet revient sur les événements qui ont conduit à la situation actuelle : « J'ai reçu, à la mi-décembre, un courrier du préfet me sollicitant pour participer au conseil de développement. J'ai donné mon accord à la fin décembre. Après quoi, des réactions se sont fait jour, et le sous-préfet du Havre m'a contacté il y a quinze jours pour m'indiquer qu'il y avait un problème : la communauté de communes, que je représente, doit délibérer pour que je siége. La préfecture a précisé ce point de procédure par courrier : un titulaire, et un suppléant, à nommer avant le prochain conseil de développement ».

### Délibération ce mardi

La communauté de communes de Criquetot se réunira mardi 24 mars à 8 h 45 pour notamment procéder à cette nomination par vote. Charles Revet sera candidat, tout comme François Auber, lequel refuse d'être suppléant.

Le président de la communauté de communes, sénateur, a été, l'an dernier, le rapporteur du projet de loi sur la réforme portuaire. « Cette

semaine, reprend Charles Revet, la commission m'a missionné pour faire un point d'étape sur l'application de cette loi à l'échelle de la France. J'ai été également nommé président du groupe de la mer au Sénat, un groupe qui vise à traiter de toutes les problématiques liées à la mer : la pêche, l'environnement, l'économie. Les choses avancent. Il faut voir que si, au niveau régional, nous connaissons des pertes d'em-

ploiés dans l'industrie, la dynamique du port peut en apporter des milliers. 85 % du commerce mondial se fait par la mer... ».

Les élus communautaires trancheront donc le 24. Le prochain conseil de développement du grand port maritime du Havre, au cours duquel sera élu le président, aura lieu quant à lui deux jours plus tard, jeudi 26 mars.

■ MARYLISE NANCEL



François Auber, maire de Saint-Jouin-Bruneval



Charles Revet, sénateur et président de la com-com de Criquetot